

ANNEXE 4d : Instructions données par Durand ambassadeur à Vienne, au colonel Dumouriez, avant son arrivée en Hongrie, auprès des confédérés.

SOURCE : Bibliothèque Mazarine, ms. 1899, fol. 139 à 141.

Folio 139 :

« Instructions pour M. Dumouriez, allant auprès des confédérés de Pologne

La saison qui suit la moisson étant celle qui est la plus favorable pour opérer en Pologne, et celle dans laquelle l'armée Turque sera le plus en activité, il a paru convenable de travailler au plus tôt à seconder ses efforts par ceux des confédérés, et de faire usage du zèle et des talents de M. Dumouriez pour aider de ses avis le corps dans lequel il repose toute l'espérance de la République.

M. Dumouriez profitera donc du départ de M. Parnacky, l'un des maréchaux des confédérés, à qui la généralité a mandé de se rendre au plus tôt à Eperies, et faisant route avec lui, il cherchera tant à se lier d'amitié avec ce maréchal, qu'à s'instruire des affaires de la Confédération. Il en sera plus en état d'approfondir les choses lorsqu'il sera sur les lieux, et il se ménagera un accès plus facile dans le corps, par les liaisons qu'il aura formées avec un homme qui est connu parmi les siens pour avoir de la sagesse et de l'intelligence.

M. Dumouriez ne lui est donné que pour une personne de confiance, que nous avons expédié pour être instruits de la force des confédérés, et des arrangements qu'ils ont arrêté entre eux, à l'effet de voir le parti qu'il convient à Sa Majesté de prendre sur ce qui les concerne. M. Dumouriez ne s'avancera pas au delà de ces bornes, à moins qu'il ne voit des dispositions à former quelque entreprise dont il puisse se promettre à la réussite. Alors (s'il en est recherché), il se mettra de la partie, et nous ne désespérons pas que par sa bonne conduite, il ne s'attire la principale direction des manœuvres et des opérations de guerre. Il se chargera simplement de nous faire rapport de ce qui pourrait lui être proposé, (fol. 140) et qui ne serait pas de son ressort ; s'appliquant néanmoins à détourner toute demande excessive, ou qui ne serait pas proportionnée avec ce que les confédérés peuvent contribuer au succès des affaires générales.

Il n'entrera avec aucune discussion avec la généralité en corps, mais s'il a des observations à lui faire, il tâchera de les faire passer par le canal de M. Pac, de M. Bohuz<sup>22</sup>, secrétaire de la confédération, et de M. Sarnasky, ceux ci sont assez raisonnables pour sentir que dans l'éloignement où est la France, elle ne peut pas faire pour la Pologne tout ce qu'elle

---

<sup>22</sup> Les chefs de la Confédération polonaise.

désirerait, qu'elle a des mesures à garder avec ses alliés, et qu'ils doivent éviter de la compromettre avec les Turcs, en citant mal à propos les avis qui leurs seront donnés, et qui ne seraient pas conformes aux idées de cette nation.

Si les Turcs venaient à renouveler leur demandes sur la déclaration de l'interrègne, ils peuvent leur faire observer que cette résolution entraînerait une scission, et que dans ce moment, ils ont un grand intérêt à réunir toute la nation contre les Russes, que si les Russes étaient réduits à évacuer la Pologne, ce serait alors le temps de traiter de ce qui serait plus avantageux à la République.

Ceux qui en sont aujourd'hui le soutien doivent s'occuper, avant toute chose, du soin de conserver les libertés du Royaume, l'intégrité de son territoire, et de ne pas hasarder de perdre ces grands objets pour courir après d'autres qui seraient moins importants.

Tels sont les propos que M. Dumouriez pourra tenir aux personnes indiquées. Il ne s'entretiendra avec les autres que de la manière de faire la guerre, de la discipline propre à les préserver des revers qu'ils ont essuyé par le passé, et à les rendre redoutables à leurs ennemis, et de la nécessité d'étendre la confédération, pour lui prouver une confédération sans laquelle les puissances étrangères craindront d'entrer dans ses intérêts. (fol. 141) La manière dont M. Dumouriez s'est acquitté de plusieurs autres commissions nous font juger de la dextérité avec laquelle il remplira celle que nous lui donnons.

A Vienne, le 21 juillet 1770.

Durand ».